

Snec-CFTC

Tour ESSOR
14-16 rue Scandicci
93500 PANTIN
Tél. : 01 84 74 14 00

M. le Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Pantin, le 2 juin 2020

Monsieur le Ministre,

Les échanges avec nos adhérents et nos militants avaient mis en lumière une forte hausse du temps de travail liée à l'enseignement à distance durant la période de fermeture des établissements scolaires.

Notre enquête portant sur les conditions dans lesquelles les maîtres de l'enseignement privé sous contrat exercent leur activité dans le cadre de la réouverture (ouverte le 11 mai pour le 1^{er} degré et le 19 mai pour le 2nd degré et dont nous annexons un extrait à la présente) confirme ce phénomène. Elle montre aussi que le cumul présentiel et distanciel se traduit par une hausse encore plus importante du temps de travail et par diverses astreintes : suppression de la pause du midi, absence de pause en cours de demi-journée, nettoyage et/ou désinfection des locaux et/ou du matériel.

Nous pensons qu'il serait donc légitime d'accorder une gratification aux maîtres ayant effectivement assuré la continuité pédagogique pendant la période de fermeture et à celles et ceux assurant depuis la réouverture, pour tout ou partie de leur service, un enseignement à distance. S'il était envisagé plusieurs taux, le taux pourrait être maximal pour celles et ceux qui :

- ont participé à l'accueil pendant la fermeture ;
- cumulent présentiel et distanciel depuis la réouverture.

Un autre mode de reconnaissance (l'un n'excluant pas l'autre) consisterait à allonger la durée des vacances d'été en reportant de deux semaines la rentrée scolaire de septembre. Ce serait également une opportunité de relancer le tourisme en France, donc l'activité économique.

Il ressort également des retours que la continuité pédagogique a engendré des dépenses en matériel (ordinateur, tablette, smartphone, imprimante), consommables (encre pour imprimante), forfaits 4G. Nous vous demandons de bien vouloir envisager que ces dépenses professionnelles soient remboursées aux maîtres. Afin de faciliter la gestion du remboursement on pourrait, pour le 2nd degré, abonder au forfait d'externat, la procédure de remboursements relevant dès lors des établissements et non des services de l'administration rectoriale.

Au-delà du contexte particulier actuel, une revalorisation de l'Isoc et de l'Isae pourrait être un moyen d'indemniser les dépenses professionnelles habituelles engagées par les maîtres.

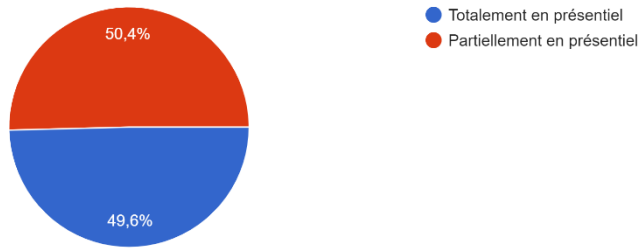
Par ailleurs, suite à la suppression annoncée des épreuves d'admission aux concours internes, nous demandons que les admissibles de la session 2020 qui ne seront pas déclarés admis conservent leur admissibilité pour la session 2021.

Enfin, nous pensons que décerner les Palmes académiques à tous les maîtres et personnels des établissements ayant participé à l'accueil des enfants pendant la période de fermeture des établissements serait une forme de reconnaissance symbolique méritée.

Nous vous prions de recevoir, M. le Ministre, nos respectueuses salutations,

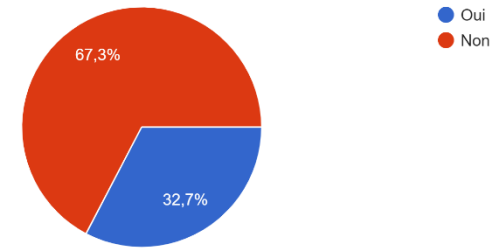
Je suis :

1 786 réponses



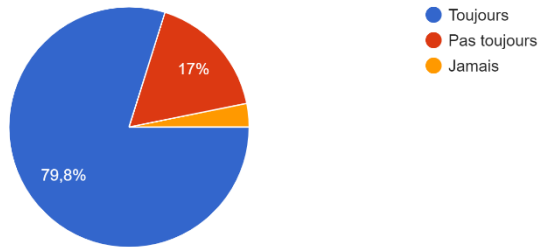
Mon temps de travail (présentiel + distanciel) se limite à mon horaire habituel.

1 763 réponses



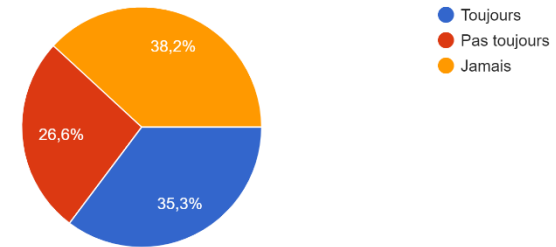
Je dispose d'un temps de pause le midi.

1 766 réponses



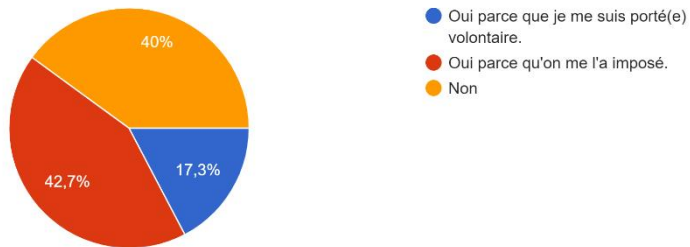
Je dispose d'un temps de pause en cours de demi-journée.

1 758 réponses



Je suis chargé(e) d'une partie du nettoyage de la classe ou du matériel de la classe.

1 468 réponses



Je suis chargé(e) d'une partie de la désinfection de la classe ou du matériel de la classe.

1 778 réponses

